



FORMATION SPÉCIFIQUE CHEF DE MANŒUVRE

Version du 06/01/2025

N° FICHE RS : RS5974 : Agrément de chef de manœuvre du SSLIA

Nom du certificateur : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Date d'enregistrement de la certification : 25/02/2022



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ✓ Connaître la gestion globale d'un effectif de garde au sein d'un S.S.L.I.A.
- ✓ Savoir manager une équipe de pompiers d'aérodrome lors d'une garde.
- ✓ Savoir s'adapter et gérer les différentes situations rencontrées



PROGRAMME :

- **GESTION OPÉRATIONNELLE**
 - Connaître le rôle et les responsabilités du chef de manœuvre pendant le service et en intervention
 - Gérer une équipe d'intervenants
 - Manager une équipe de service
- **COMMANDEMENT**
 - Connaître la réglementation
 - Appliquer les règles définies par la réglementation
 - Adapter son comportement en fonction de la situation
- **TECHNIQUES D'INTERVENTION**
 - Approfondir les différentes composantes et techniques d'intervention de lutte contre l'incendie des aéronefs
 - Identifier les diverses origines d'incendie d'aéronef et mettre en œuvre les moyens et les techniques appropriées
 - Adapter son intervention en fonction de la situation



ÉVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION :

Tests de positionnement et évaluation certificative en fin de formation : épreuves théoriques et pratiques (mises en situations opérationnelles) de validation.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- Annexe 14 Volume 1 - Doc 91-37-AN/898 Partie 1 Sauvetage et lutte contre l'incendie Chapitre 14
- Règlement (UE) N°139/2014 de la commission du 12 février 2014
- Arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes



INDICATEURS QUALITÉ :

- Tarif indicatif : Nous consulter pour plus de précision
- Tarif CPF : 4 868,40 € TTC
- Pourcentage de réussite 2024 : 100 %
- Indice de satisfaction 2024 : 98,06 %

INFORMATIONS



VOLUME HORAIRE

33 heures 30



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant validé la formation initiale chef de manœuvre



PRÉREQUIS

- Certificat médical prévu par l'article 13 de l'arrêté du 18/01/2007
- Avoir validé la formation initiale chef de manœuvre définie par le Ministère de la Sécurité Civile
- Article 9 : Titulaire du diplôme Pompier d'Aérodrome sur aéroport de niveau 6+ ou officier- ss/ officier SPV/SPPP depuis moins de 2 ans ou pompier d'aérodrome depuis au moins 2 ans sur un aérodrome 5- qui passe 6+.
- Titulaire du ou des permis de conduire (en cours de validité) requis pour la conduite des véhicules S.S.L.I.A. (Cf. article 10 de l'arrêté du 18/01/2007)



NOMBRE DE STAGIAIRES

4 Personnes maximum par session



PÉDAGOGIE

- L'apprenant est considéré comme un véritable acteur et un partenaire essentiel dans la gestion de ses connaissances et dans le développement de ses compétences.



LIEU : Aéroport AUCH-GERS—32000 AUCH



DÉLAIS D'ACCÈS : selon planning



ACCUEIL PSH :

Nous apportons des réponses individualisées et adaptées. Nous contacter en amont.



LES PLUS EFORSA

- Le programme e-learning EFORSA permet de préparer en amont le futur apprenant et en aval de maintenir ses connaissances.